



MISES À JOUR DE FALCO SUR LE DÉVELOPPEMENT DU PROJET HORNE 5 ET SUR LES ACTIVITÉS D'EXPLORATION

(Montréal, Québec, 10 janvier 2018) – Ressources Falco Ltée (TSX CROISSANCE : FPC) (« Falco » ou la « Société ») a le plaisir de fournir une mise à jour sur son développement du projet Horne 5 (le « projet »), sur l'exploration et sur les activités corporatives.

DÉVELOPPEMENT DU PROJET HORNE 5 :

Relations communautaires et obtention des permis

La Société a continué son programme de relations communautaires et a tenu le 16 novembre 2017 sa session d'information et de présentation initiale du projet à Rouyn-Noranda. Environ 140 personnes ont assisté à la rencontre pour être informés par les représentants de la Société des divers aspects du projet. Les représentants ont répondu aux observations et aux questions des visiteurs.

Le 6 décembre 2017, la Société a également été avisée par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (gouvernement du Canada) que le projet n'est pas une activité désignée selon le *Règlement désignant les activités concrètes* en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)*. Par conséquent, le projet n'est pas assujéti à l'évaluation environnementale fédérale; toutefois, certaines autres autorisations fédérales devront être obtenues.

Construction du pavillon scolaire Quémont

Le programme de construction du pavillon scolaire Quémont (« pavillon ») progresse très bien. L'immeuble a été érigé, fermé et préparé pour l'hiver avant la fin de l'année. Le programme de construction du pavillon est complété à 30 % et Falco est en voie de respecter l'échéancier de livraison du pavillon à la Commission scolaire de Rouyn-Noranda pour septembre 2018. Les coûts de construction et de relocalisation du pavillon sont estimés à 22,5 millions de dollars.

Photos 1-2 : progression de la construction du pavillon Quémont

Construction du système de hissage et livraison des composantes clés

La construction du bâtiment des treuils, qui abritera le treuil auxiliaire et le treuil de service, a débuté en décembre 2017 et devrait être complétée durant le deuxième trimestre 2018. La construction du bâtiment des treuils permettra à la Société de débiter le dénoyage de la mine et la réhabilitation du puits Quémont de manière efficace et sécuritaire.

Les composantes clés du treuil auxiliaire et du treuil de service ont été expédiées vers le site le 22 décembre 2017. La Société prévoit l'assemblage des deux treuils lorsque la construction du bâtiment des treuils sera complétée.

Photos 3-4-5-6 : Construction du bâtiment des treuils et livraison des composantes

Programme d'acquisition

La Société a également acquis des terrains, des droits de surface et des bâtiments stratégiques situés à

proximité de l’empreinte du projet. En effet, la Société a acquis des infrastructures et bâtiments spécifiques de tierces parties, a exercé son option d’acquérir des terrains de la ville de Rouyn-Noranda et a signé plusieurs autres ententes. Le coût total des acquisitions s’est élevé à 9,0 millions de dollars.

Programme de dénoyage

Des équipements importants pour l’usine de traitement de l’eau et pour le système de pompage ont été commandés. Les composantes de l’usine de traitement de l’eau doivent être reçues durant le premier trimestre 2018. L’usine de traitement et le système de pompage auront une capacité de 600 mètres cubes par heure. Le certificat d’autorisation requis pour le dénoyage est toujours à l’étude par le gouvernement du Québec. D’autres autorisations d’une tierce partie sont aussi requises afin de procéder au programme de dénoyage.

Ingénierie de détail

La Société a débuté l’ingénierie de détail et l’approvisionnement des dessins d’atelier des équipements en lien avec le projet. Les efforts actuels sont concentrés sur l’usine de traitement de l’eau, la sous-station électrique et les installations de hissage. Pour la majeure partie de l’année 2018, l’ingénierie de détail sera concentrée sur les secteurs de l’usine de traitement du minerai et des opérations minières. La Société compte avoir l’ensemble de l’ingénierie de détail à un stade avancé et quasi complétée avant le début de la construction en surface.

PROGRAMME D’EXPLORATION :

Programme d’exploration régionale 2017

La Société a foré environ 54 500 mètres, complété 77 trous de forage et trois trous restent à être complétés afin de conclure le programme 2017. Un total de 25 cibles ont été forées au cours du programme d’exploration régionale 2017. En date d’aujourd’hui, 13 250 des 26 250, ou 50 % des échantillons analysés, doivent être reçus du laboratoire. Jusqu’ici, les meilleurs intervalles incluent un intervalle peu profond à Lac Cléricy (1,2 g/t Au sur 9,1 m de 124,4 à 133,5 m), un intervalle plus profond à Noralex (1,4 g/t Au sur 22,4 m de 407,6 à 430,0 m) et un autre intervalle à Flavrian (1,3 g/t Au sur 13,5 m de 325 à 338,5 m). Plusieurs cibles du programme 2017 nécessiteront du forage et des travaux géophysiques supplémentaires en 2018.

Programme d’exploration Donalda 2018

Le 21 décembre 2017, la Société a clôturé un financement par placement privé de 8,5 millions de dollars afin de financer son programme d’exploration 2018. La majorité du placement privé sera dépensé sur la propriété Donalda et sur des propriétés adjacentes situées à proximité de Horne et Quémont. La propriété Donalda est située 800 mètres à l’est du gisement Horne 5. En 2017, approximativement 4 700 mètres ont été forés sur la propriété Donalda et les résultats sont en attente. Le forage consistait à tester l’extension de la minéralisation connue et de confirmer les résultats historiques. Suite à la réception des résultats, une estimation préliminaire des ressources conforme au Règlement 43-101 sera effectuée. En raison de sa proximité au gisement Horne 5, la minéralisation potentielle souterraine serait accessible des futures infrastructures souterraines de Horne 5. Les cibles Donalda sont un système de quartz aurifère; toutefois le potentiel de retrouver un gîte de sulfures massifs volcanogènes reste à être testé.

Luc Lessard, président et chef de la direction, a commenté : « Au cours des trois dernières années, l’équipe de Falco s’est fortement concentrée sur l’avancement du projet Horne 5 jusqu’au stade actuel. En 2018, les efforts de l’équipe continueront de s’intensifier afin de répéter le succès du développement de la mine de calibre mondial Canadian Malartic, laquelle a été découverte, définie, financée, construite et mise en production sur une période de six années, du premier trou de forage jusqu’à la première

coulée d'or, à l'aide de plusieurs des membres actuels de l'équipe Falco responsables de ce succès. »

Personnes qualifiées

M. Luc Lessard, président et chef de la direction (ing.), a agi en tant que personne qualifiée au sens du Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers et a révisé et vérifié le contenu technique de ce communiqué.

M. Claude Bernier, directeur de l'exploration (géo., ing.), a agi en tant que personne qualifiée au sens du Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers et a révisé et vérifié le contenu technique relatif au programme d'exploration de ce communiqué.

À propos de Falco

Falco est l'un des plus grands détenteurs de titres miniers dans la province de Québec, avec un vaste portefeuille de propriétés dans la ceinture de roches vertes de l'Abitibi. Falco contrôle 67 000 hectares de terrains dans le camp minier de Rouyn-Noranda, ce qui représente 70 % du camp dans son ensemble et qui comprend 13 anciens sites miniers pour l'or et les métaux de base. L'actif principal de Falco est le projet Horne 5 situé dans l'empreinte de l'ancienne mine Horne, laquelle a été exploitée par Noranda de 1927 à 1976 et qui a produit 11,6 millions d'onces d'or et 2,5 milliards de livres de cuivre. Redevances Aurifères Osisko Ltée est le plus important actionnaire de la Société et détient actuellement 12,6 % des actions ordinaires en circulation de la Société. La Société compte 188 957 863 actions ordinaires émises et en circulation.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Vincent Metcalfe
 Chef de la direction financière
 514-905-3162
info@falcores.com

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'acceptent aucune responsabilité quant à la pertinence et à l'exactitude du présent communiqué.

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Le présent communiqué contient des énoncés prospectifs et des renseignements prospectifs (collectivement, les « énoncés prospectifs ») au sens des lois canadiennes applicables sur les valeurs mobilières et de la loi des États-Unis intitulée « Private Securities Litigation Reform Act of 1995 », respectivement. Les énoncés, autres qu'un énoncé basé sur des faits historiques, peuvent être des énoncés prospectifs. De façon générale, les énoncés prospectifs peuvent être identifiés par l'emploi de termes comme « planifie », « espère », « estime », « prévoit », « anticipe », « croit » ou des variantes de ces mots ou expressions ou encore lorsqu'ils indiquent que certains actes, événements ou résultats « pourraient » ou « devraient » être posés, « se produiront » ou « seront atteints ». Les énoncés prospectifs impliquent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels, le rendement, les perspectives et les opportunités soient sensiblement différents de ceux exprimés ou suggérés par de tels énoncés prospectifs. Les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels soient sensiblement différents de ceux compris dans ces énoncés prospectifs incluent la fiabilité des données historiques mentionnées dans ce communiqué de presse, l'obtention par Falco dans les délais, le cas échéant, de toutes les autorisations, droits de passage et droits de surface requis des tierces parties propriétaires des infrastructures ou des droits nécessaires pour mener à bien les activités envisagées dans ce communiqué de presse selon des termes et conditions acceptables pour la Société et pour ces tierces parties, et ceux compris dans les rapports de gestion trimestriels et/ou annuel de Falco et dans les autres documents publics de divulgation déposés sur SEDAR, au www.sedar.com. Bien que Falco soit d'avis que les hypothèses et les facteurs pris en compte dans l'élaboration des énoncés prospectifs sont raisonnables, l'on ne devrait pas se fier indûment aux énoncés prospectifs, qui s'appliquent uniquement en date du présent communiqué, et rien ne garantit que de tels événements se produiront dans les délais indiqués ou à tout autre moment. Sauf si requis par les lois applicables, Falco décline toute intention

ou obligation d'actualiser ou de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit en raison de nouvelles informations, d'évènements futurs ou pour toute autre raison.

Photo 1 : construction du pavillon Quémont – vue sud



Photo 2 : construction du pavillon Quémont – vue nord



Photo 3 : construction du bâtiment des treuils



Photo 4 : construction du bâtiment des treuils; coulée de la dalle de béton principale



Photos 5-6 : livraison des composantes du système de hissage; axe principal du treuil auxiliaire



